



Madame la Rectrice.

Alors que les PsyEN EDO, DCIO, personnels administratifs des CIO sont restés fortement mobilisés depuis le confinement utilisant leur propre matériel (ordinateur, téléphone) pour assurer au mieux la réponse aux demandes des familles et des jeunes, apporter leur aide dans l'élaboration des projets et la préparation des opérations d'orientation, la DRAIO a semble-t-il oublié que les personnels des CIO ont assuré, et continuent à assurer ainsi la continuité du service public de l'orientation de l'EN. Ce courrier du 5 mai dernier, dénué de toute empathie, ignorant le travail effectué durant ces semaines compliquées pour tout le monde, a déçu et choqué les collègues.

Aujourd'hui, sous couvert de s'intéresser à nos pratiques et de vouloir les valoriser nous apprenons qu'en cette période de déconfinement où il n'est pas possible de reprendre son activité professionnelle comme avant, il est demandé aux DCIO de faire remonter un tableau nominatif détaillant par demi-journée l'activité de chaque personnel en présentiel ou distanciel pour les EPLE ou le CIO. Après l'ignorance, c'est la défiance qui semble de mise dans l'école dite "de la confiance" !

Pourtant si l'on se réfère au paragraphe 3.4 du BO du 14 mai 20, on peut y lire :

- **3.4 Réguler la charge de travail pour les équipes en présentiel ou maintenues en situation de télétravail**

« Il est recommandé de

- *manager par la confiance : alors que le travail à distance a été largement déployé et qu'il sera maintenu autant que possible, il est recommandé de créer un cadre de confiance qui permette à l'agent concerné d'être à la fois accompagné et d'exercer son autonomie pour que la poursuite de son activité se réalise dans les meilleures conditions ;*

- *inscrire le droit à la déconnexion... »*

Cette volonté de contrôle de l'activité des personnels des CIO est bien mal venue alors que les personnels souhaiteraient au contraire avoir le soutien (*indéfectible ?*) de leur hiérarchie dans ce contexte difficile. A ce jour il n'est toujours pas possible de proposer un accueil physique même restreint dans les CIO faute de matériel permettant la mise en sécurité des personnels et des usagers, ce que nous regrettons. L'injonction « *Les CIO ouvriront le 11 mai 2020 dans le respect des consignes sanitaires attendues* » (courrier DRAIO du 5 mai) illustre la méconnaissance de la situation réelle vécue par tous les personnels et la traite avec légèreté.

Pour les secrétariats académiques SNES-FSU de Caen et de Rouen,  
Mario Bardo et Marc Henrietier.